Nations Unies S/2017/435



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mai 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo depuis le 27 mars 2017 et est soumis en application de la résolution 2348 (2017) dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 45 jours, des progrès réalisés et des obstacles qui pourraient se poser aux niveaux politique et technique dans la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

II. Principaux faits politiques récents concernant l'application de l'accord

2. Les divisions persistantes entre factions politiques en République démocratique du Congo ont fait courir le risque de voir remis en cause le large consensus obtenu avec la signature de l'accord politique du 31 décembre. Le 27 mars, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a mis fin à ses efforts de médiation, invoquant ce qu'elle a appelé la persistance de divergences entre les responsables politiques sur les arrangements spéciaux concernant l'application de l'accord politique. Les négociations sont entrées dans l'impasse sur la désignation d'un Premier ministre et le choix du Président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA). Le 28 mars, la Conférence épiscopale a rendu compte au Président, Joseph Kabila, de sa mission de bons offices et recommandé qu'il poursuive des consultations avec les acteurs politiques en vue de sortir de l'impasse. Dans ce cadre, les 3 et 4 avril, le Président a eu des consultations avec les différents groupes de la classe politique, y compris les membres dissidents, réunis derrière Joseph Olenga Nkoy, de la plate-forme de l'opposition, le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement (le Rassemblement). Le chef de file du Rassemblement, Félix Tshisekedi, a décliné l'invitation du Président pour protester contre la participation aux consultations de l'aile dissidente du Rassemblement. Le Rassemblement a appelé à la mobilisation sur toute l'étendue du territoire national, y compris à une journée ville morte le 3 avril, qui a été largement suivie à Kinshasa et partiellement à Mbuji-Mayi au Kasaï Oriental. Le Rassemblement a également exprimé son soutien à la grève générale organisée à l'appel des fonctionnaires, qui a été quelque peu suivie le 5 avril à Kinshasa et dans

17-08004 (F) 240517 240517





les capitales provinciales. Pour l'essentiel, les manifestations organisées du 10 au 24 avril à l'initiative du Rassemblement n'ont pas atteint leurs objectifs, l'opposition n'ayant guère réussi à susciter l'adhésion de la population, et les forces de sécurité ayant été déployées à titre préventif et les manifestations publiques officiellement interdites pour des raisons de sécurité.

3. Le 5 avril, dans son discours sur l'état de la nation devant le Congrès, le Président a invité les membres du Rassemblement à harmoniser leurs vues et à proposer une liste de candidats au poste de Premier Ministre. Il a déclaré qu'il avait l'intention d'annoncer la nomination d'un nouveau premier ministre dans les 48 heures, la désignation d'un président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, après l'adoption d'une loi sur son fonctionnement, la mise en place d'un gouvernement de transition, conformément aux dispositions de l'accord politique, et la tenue d'élections conformément à un calendrier qui serait publié par la Commission électorale nationale indépendante. Le Président a également mis en garde contre l'ingérence étrangère dans le processus électoral. Réagissant au discours, l'opposition, notamment le Rassemblement, s'est dite préoccupée par les retards supplémentaires observés dans le déroulement du processus électoral et a dénoncé les tentatives menées par la Majorité présidentielle pour diviser le Rassemblement.

4. Le 6 avril, le Premier Ministre, Samy Badibanga, a présenté sa démission au chef de l'État. Le 7 avril, le Président a nommé Bruno Tshibala comme Premier Ministre. M. Tshibala avait été Secrétaire général adjoint de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) jusqu'à son exclusion de ce parti le 5 mars et il est membre de l'aile dissidente du Rassemblement. D'un côté, un certain nombre d'acteurs nationaux, y compris la Conférence épiscopale et le Rassemblement, ainsi que les partenaires internationaux, dont la Belgique, la France, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, ont déclaré publiquement que la nomination du Premier Ministre n'était pas conforme aux dispositions de l'accord politique. De l'autre, l'aile dissidente du Rassemblement, la Majorité présidentielle et plusieurs organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe, se sont félicitées de cette nomination et des mesures prises par le Gouvernement pour faire avancer l'application de l'accord politique. Entre le 24 et le 26 avril, un groupe composé de sept grandes confessions religieuses, du parti d'opposition Union pour la nation congolaise (UNC) que dirige Vital Kamerhe, de l'aile dissidente du Rassemblement et de la Majorité présidentielle a réfuté la déclaration publiée par la Conférence épiscopale le 21 avril selon laquelle la nomination du nouveau Premier Ministre n'était pas conforme à l'accord politique

5. Le 27 avril, lors d'une séance présidée par le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, et le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, cinq des sept principaux groupes qui avaient signé l'accord du 31 décembre ont également signé les arrangements spéciaux concernant son application. Les cinq groupes comprenaient la Majorité présidentielle, l'opposition républicaine, dirigée par Kengo wa Dondo, les groupes de l'opposition menés par Vital Kamerhe, les représentants de la société civile qui avaient signé l'accord politique du 18 octobre 2016 et l'aile dissidente du Rassemblement. Le 28 avril, la coalition Front pour le respect de la Constitution, conduite par le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), a également signé l'accord, suite à des consultations avec le chef du MLC, Jean-Pierre Bemba.

6. Les arrangements spéciaux prévoient que le Premier Ministre doit être désigné au sein du Rassemblement et que les 28 membres du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral doivent proposer un candidat de consensus pour le

poste de Président du Conseil, qui sera secondé par trois Vice-présidents, représentant la Majorité présidentielle, le Front pour le respect de la Constitution et les groupes de l'opposition qui ont signé l'accord du 18 octobre 2016. Le Rassemblement, dirigé par Félix Tshisekedi, a refusé de signer les arrangements spéciaux, faisant valoir qu'ils n'étaient plus conformes aux conditions initialement négociées sous les auspices de la Conférence épiscopale et, partant, à l'accord du 31 décembre, qui dispose que le Gouvernement doit être dirigé par un Premier Ministre présenté par les groupes de l'opposition qui n'ont pas signé l'accord du 18 octobre, à savoir le Rassemblement, et désigné par le Président de la République démocratique du Congo conformément à l'article 78 de la Constitution. En vertu de l'accord, le Conseil est présidé par le Président du Conseil des sages du Rassemblement.

7. Depuis la signature des arrangements spéciaux, la Conférence épiscopale s'est déclarée prête à participer à l'application de l'accord politique du 31 décembre à titre d'observateur. Pour leur part, l'UDPS et le Rassemblement préconisent des pourparlers directs entre opposition et majorité présidentielle, y compris un dialogue avec le Président, pour harmoniser les vues sur les questions litigieuses liées à l'application de l'accord. La Majorité présidentielle, estimant que la Conférence épiscopale n'a pas su conserver son statut de facilitateur neutre, est fermement opposée à la possibilité d'un "troisième dialogue"

8. Le 8 mai, le Président a pris un décret portant nomination d'un nouveau gouvernement de transition de 59 membres, dont le Premier Ministre. Le Gouvernement, qui est dominé par la Majorité présidentielle, comprend des membres de l'opposition qui ont signé l'accord du 18 octobre 2016 et des représentants de l'aile dissidente du Rassemblement. L'aile du Rassemblement dirigée par Félix Tshisekedi a déclaré que le Gouvernement était illégitime.

III. Principaux faits nouveaux concernant les opérations électorales et l'application de l'accord

9. En dépit de problèmes de sécurité et de financement, le processus d'inscription des électeurs a progressé, principalement du fait de l'adhésion populaire et de taux d'inscription élevés. La Commission électorale nationale indépendante maintient le 31 juillet comme date limite officielle pour la conclusion du processus d'inscription des électeurs. Toutefois, en raison de problèmes de sécurité et de difficultés techniques et logistiques, une prolongation pourrait s'imposer dans certaines régions.

10. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement ont continué de fournir un appui au processus d'inscription des électeurs. Le 19 avril, la MONUSCO a achevé la livraison par voie aérienne de quelque 4 000 tonnes de matériel d'inscription aux centres et antennes de la Commission électorale nationale indépendante dans l'ensemble du pays. Le 27 avril, selon la Commission, plus de 22,3 millions d'électeurs potentiels avaient été inscrits dans 13 provinces sur 26, soit 54 % de l'électorat estimé dans l'ensemble du pays.

11. Le 30 avril, la Commission a lancé la mise à jour des listes électorales dans 4 des 10 provinces ciblées (Bas-Uélé, Kongo Central, Kwilu et Kwango). Le même jour, elle a également lancé le processus dans les capitales du Kasaï oriental, du Lomami et du Sankuru, tout en différant temporairement les inscriptions à Kinshasa, dans le Kasaï central et les provinces du Kasaï. La Commission prévoit de prendre

en compte la diaspora congolaise dans la mise à jour des listes électorales. Le 5 mai, son Président, Corneille Nangaa, a indiqué que, dans le Kasaï et le Kasaï central, les inscriptions pourraient ne pas se dérouler comme prévu, les conditions de sécurité y étant précaires à cause des affrontements entre les forces nationales de sécurité et les miliciens de Kamwina Nsapu, qui ont perturbé les activités d'inscription sur les listes électorales dans plusieurs zones de la région du Kasaï. Mon Représentant spécial continue d'entretenir des contacts avec les acteurs politiques et les personnalités influentes originaires des provinces du Kasaï afin qu'ils prennent une part active dans le bon déroulement du processus d'inscription sur les listes électorales. Il a également appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de renforcer la sécurité dans la région comme préalable à la tenue d'élections pacifiques. La MONUSCO cherche en outre comment faire pour mettre sa présence renforcée dans la région du Kasaï au service du processus d'inscription sur les listes électorales.

IV. Restrictions touchant l'espace politique et violence liée à l'application de l'accord politique et au contexte électoral

12. L'espace démocratique est resté quelque peu limité au cours de la période considérée. Le 3 avril, à Kindu, dans la province du Maniema, sept membres du Rassemblement ont été arbitrairement arrêtés puis remis en liberté par la Police nationale pendant une journée morte, alors que le 1er avril, dans la même ville, une caravane organisée par le parti au pouvoir, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, avait été autorisée à circuler. Le 10 avril, lors de manifestations organisées par le Rassemblement contre la nomination de Bruno Tshibala, des forces de sécurité ont été déployées à titre préventif dans les principales villes, Beni, Bukavu, Bunia, Kindu, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Matadi et Mbandaka. La MONUSCO a recensé des violations des droits de l'homme, commises principalement par la police, ainsi que par les militaires, dans l'ensemble du pays le 10 avril. Au moins cinq personnes ont été blessées à Matadi (Kongo central) et à Kongolo (Tanganyika) par des agents de la Police nationale, ainsi qu'à Kinshasa par la police militaire, et on a dénombré au moins 140 arrestations dans tout le pays, principalement à Kinshasa et à Lubumbashi (Haut-Katanga). Pour la plupart, les personnes arrêtées ont par la suite été libérées. Le 24 avril, à Lubumbashi, la résidence du député et coordonnateur provincial du Rassemblement, Gabriel Kyungu, a été encerclée par la police pour essayer d'empêcher l'organisation d'une réunion politique devant marquer l'avènement du système multipartite dans le pays au début des années 90.

V. Mesures de confiance

13. Il n'y a guère eu de progrès significatifs dans la mise en œuvre des mesures de confiance (mesures de décrispation) énoncées dans l'accord politique. Au moins 132 prisonniers politiques restent encore en détention. Le 3 mai, les médias locaux et internationaux ont rapporté que, le 29 mars, la commission ad hoc de la Conférence épiscopale créée pour examiner les affaires très médiatisées concernant les responsables politiques faisant l'objet d'une action en justice, avait soumis un rapport confidentiel au Président faisant état d'interférences politiques dans la procédure judiciaire et recommandant la libération immédiate de Jean-Claude Muyambo, chef du parti d'opposition Solidarité congolaise pour la démocratie, et le retrait immédiat du mandat d'arrêt contre Moïse Katumbi, un des dirigeants de l'opposition. Le lendemain, le Président de l'Assemblée nationale a accusé la Conférence épiscopale d'avoir violé la confidentialité des travaux de la commission

ad hoc en en divulguant le rapport, puis il a estimé que les recommandations formulées par la Conférence comportaient des contradictions qui n'étaient pas de nature à assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le 5 mai, la Conférence a publié une déclaration rejetant l'accusation et affirmant qu'elle avait réservé la primeur du rapport au Président et l'avait remis, à sa demande, à Moïse Katumbi.

VI. Bons offices pour l'application de l'accord

14. Conformément à sa mission de bons offices, mon Représentant spécial a rencontré les différents signataires de l'accord politique du 31 décembre afin de concilier leurs positions et de faciliter l'application intégrale des dispositions transitoires. Les discussions qu'il a eues avec la Majorité présidentielle, le Rassemblement et l'UDPS, entre autres, ont fait apparaître des divergences d'interprétation des dispositions de l'accord, notamment celles relatives à la désignation du nouveau Premier Ministre et du Président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral. Parallèlement, les négociations concernant les arrangements spéciaux ont été marquées par une évolution constante des alliances au sein du Rassemblement, ce qui a contribué à son morcellement. L'absence de cohésion dans les rangs de l'opposition est également visible dans le rapprochement manifeste entre certains membres du courant majoritaire du Rassemblement et le nouveau Premier Ministre. Certaines personnalités du courant majoritaire du Rassemblement ont clairement exprimé leur intention de ne pas participer au gouvernement de transition, et ceux qui aspiraient à des portefeuilles ministériels ont été exclus par les dirigeants de la plateforme.

15. Mon Représentant spécial a également établi des contacts avec la Conférence épiscopale, la Commission électorale nationale indépendante et ses homologues du corps diplomatique afin de favoriser une approche cohérente entre les acteurs nationaux et internationaux pour l'appui du processus politique et électoral. Il collabore étroitement avec mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, pour encourager les acteurs régionaux à soutenir l'application de l'accord politique du 31 décembre. Le 26 avril, il s'est entretenu avec le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, qui, préconisant une collaboration plus forte entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, s'est dit prêt à contribuer étroitement, avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres organisations régionales, à l'application de l'accord politique et à la tenue d'élections dans les délais prévus. Mon Envoyé spécial a également rencontré de hauts responsables gouvernementaux de l'Angola et le Président par intérim de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'est entretenu avec le Président de la Guinée et Président de l'Union africaine, Alpha Condé, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, ainsi qu'avec les membres du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs.

VII. Observations

16. L'application intégrale, en toute bonne foi, de l'accord politique du 31 décembre, comme le prévoit la résolution 2348 (2017), reste la seule voie viable vers la création d'un climat politique apaisé et la tenue d'élections crédibles en République démocratique du Congo. Certains facteurs pourraient toutefois avoir une incidence négative sur le processus électoral. Les incertitudes politiques, conjuguées à l'amenuisement de l'espace politique, l'intensification de la violence dans la région du Kasaï, la précarité des conditions de sécurité dans certaines régions de l'est de la République démocratique du Congo et la détérioration rapide de la

situation socioéconomique risquent d'aggraver une situation déjà difficile. Dans le contexte actuel, les manifestations populaires, spontanées, pourraient dégénérer à cause de la situation socioéconomique et du fossé de plus en plus grand entre les décideurs et leurs électorats.

17. La signature des arrangements spéciaux s'est délibérément tenue sous les auspices des Présidents des deux chambres du Parlement, l'objectif étant de réaffirmer la prééminence de la Constitution sur les processus politiques. La signature des arrangements spéciaux et la formation du gouvernement de transition de fait marquent la fin du dialogue national, ouvrant ainsi en principe la voie à la nomination du Président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral et à la mise en place d'autres dispositions transitoires. Toutefois, les responsables politiques ne s'accordent toujours pas sur le fonctionnement des principales institutions de transition. Le processus de nomination du Président du Conseil doit être aussi inclusif et crédible que possible pour contribuer à l'application rapide et effective de l'accord politique.

18. Le processus politique continue d'être entravé par l'intransigeance et la politique-spectacle, au lieu d'être facilité par l'exigence de bonne foi et l'esprit de compromis qui s'imposent à toutes les parties. Si une telle situation devait se poursuivre, les tensions politiques pourraient se raviver et le processus électoral pourrait accuser des retards supplémentaires. Le Gouvernement devrait, dans un geste de bonne volonté, s'employer à appliquer les mesures de confiance envisagées dans l'accord et veiller au respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales garantis par la Constitution. L'opposition, elle, devrait faire preuve de retenue et s'engager de manière constructive dans le processus politique.

19. Les informations qui continuent à faire état de violations de droits civils et politiques par les forces nationales de sécurité et les autorités nationales et locales, sont préoccupantes. Le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour traduire en justice les auteurs de ces actes et créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et inclusives, notamment en mettant fin à toute restriction aux libertés publiques.

20. Il importe au plus haut point que tout soit mis en œuvre pour mener à terme le processus d'inscription des électeurs partout dans le pays, y compris les provinces du Kasaï, dans les délais fixés par la Commission électorale nationale indépendante, afin que puissent être organisées des élections crédibles conformément à l'accord. Avec près de 6 à 8 millions d'électeurs vivant dans les provinces du Kasaï (20 % du corps électoral national, selon les estimations), la région représente une importance particulière pour le caractère inclusif et la crédibilité de la mise à jour des listes électorales et des élections à venir. La Commission devrait veiller à mettre en place un processus d'inscription largement représentatif, organiser des campagnes de sensibilisation visant à garantir une forte participation dans tout le pays et publier le calendrier électoral sans tarder.

21. La MONUSCO continuera de contribuer à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles, et inclusives, et ce, dans les délais prévus. À cette fin, elle continuera d'appuyer l'application de l'accord, conformément à son mandat, l'objectif étant d'entretenir la dynamique engagée en vue de la tenue des élections. Par ailleurs, elle continuera d'œuvrer résolument pour le respect des droits de l'homme et d'un espace démocratique, d'user de ses bons offices et de fournir un appui technique et logistique pour que la révision des listes électorales soit menée dans les délais prévus et que le processus électoral se déroule normalement.

22. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial continueront d'exercer leurs bons offices en coordination avec les autres parties prenantes régionales et internationales concernées pour appuyer de manière concertée l'application intégrale de l'accord, en vue de l'organisation des élections dans les délais prévus.